

LE MONDE VA MAL ? CHANGEONS LE MONDE !

Contrairement à ce que l'on nous avait annoncé, la valeur travail est au plus bas.

Les déclarations de bonnes intentions de la patronne des patrons sont toujours sans résultats. Les parachutes dorés continuent d'amortir la chute des hauts dirigeants éjectés de leur siège, tandis que les salariés, eux, sont confrontés à des sorties parfois aussi brutales qu'un coup de pied au cul.

Cela peut-il durer encore bien longtemps sans mettre le feu social en France, mais aussi ailleurs ?

La Haute-Savoie, et plus particulièrement la vallée de l'Arve, concentre à elle seule les méfaits de la politique gouvernementale, notamment avec la loi TEPA (travail-emploi-pouvoir d'achat), et ceux d'une mondialisation aveugle, qui joue sans vergogne de la dérégulation et du licenciement pour faire monter aussi haut que possible les bénéfices des actionnaires.

Les gesticulations de nos autorités politiques, qui feignent de découvrir les pratiques scandaleuses de certains dirigeants d'entreprises et de s'en offusquer, ne suffiront pas à calmer la colère que les syndicats,



**Défilé du 1er mai
CLUSES
Départ de la Mairie à 10h
Rejoignez-nous nombreux !**

—>eux, voient monter chaque jour un peu plus.

Il est donc urgent d'agir concrètement. De négocier des règles de transparence qui s'imposent

à tous. De punir à leur juste hauteur les délits patronaux. De répartir équitablement les résultats financiers de la valeur travail. Bref, d'imposer aux entreprises une autre gouvernance,

qui ferait entre autres du dialogue social une véritable vertu.

Didier MANSOT

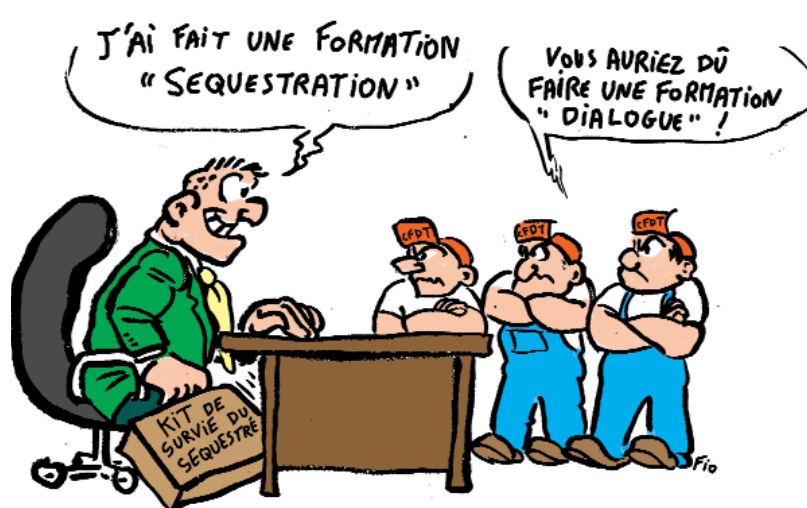
RÉFORME DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE : PREMIERS DÉGÂTS COLLATÉRAUX !

On n'a pas fini d'en parler, de la réforme de la représentativité. Bien qu'elle ne prenne son plein effet qu'en 2013, cette réforme, validée par la CFDT et la CGT uniquement, fait déjà sentir ses premiers effets. Aucun syndicat n'est épargné par les risques

de mauvais résultats électoraux et c'est une bonne chose. Les conséquences des nouvelles règles de la représentativité devraient permettre à la fois une meilleure reconnaissance des organisations dites représentatives, mais aussi la diminution en France du nombre d'organisations syndicales. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les salariés, notamment parce que cela oblige les syndicats à se préoccuper davantage des salariés DANS l'entreprise. Reste que, nouvelle loi ou pas, sans vote, les salariés ne seront pas mieux représentés !

Quelques exemples sur le plan national :

Au vu du cumul des résultats des élections qui ont eu lieu en novembre 2008 dans toutes les collectivités locales, la CGC perd le siège qu'elle occupait auparavant de droit au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.



A la SNCF, c'est la CFDT qui a eu chaud, en n'améliorant pas son score de 2005, ce malgré le ralliement du syndicat corporatiste des conducteurs de train (FGAAC) qui, seul en lice, allait pour le coup disparaître totalement du jeu du dialogue social à la SNCF. Cependant avec 11,59%, la CFDT passe la barre fatidique des 10% nécessaires pour être reconnu. Malgré la forte progression de l'UNSA, qui sort grand gagnant avec un score de + 4% et atteint 18,05%, les syndicats réformistes (CFDT et UNSA) ne dépassent pas à eux-deux le seuil des 30% nécessaires pour valider un accord d'entreprise, et encore moins celui des 50% qui permet de s'opposer à un accord.

Aujourd'hui, la balle est donc clairement dans le camp des syndicats dit « d'opposition » que sont la CGT, qui dépasse les 39% et peut donc signer seule des accords, et SUD Rail,

qui progresse un peu et atteint 17,67%, venant renforcer le pôle contestataire de la SNCF. Clairement, ces deux organisations sont désormais incontournables et portent la responsabilité de maintenir sur les rails un dialogue qui permette d'aboutir à de réelles avancées pour les

salariés de la SNCF. Quant à FO, la CFTC et la CGC, ils disparaissent carrément pour quatre ans, jusqu'aux prochaines élections.

Sur le plan local, des résultats très satisfaisants pour la CFDT ! En tout cas pour les élections qui viennent d'avoir lieu dans les APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) du département. La CFDT Santé-Sociaux peut en effet se considérer comme légitime grâce au travail de terrain effectué par ses militants.

Sur les 569 inscrits dans 4 entreprises (APEI La Roche, APEI Sallanches, ATMP Haute-Savoie, NOUS AUSSI Vétraz-Monthoux), la CFDT obtient 226 voix soit 67,26% des 336 votes valablement exprimés. FO fait 15,72% (53 voix), la CGT 13,39% (45 voix) et SUD 3,53% (12 voix), ce qui devrait là aussi lui couper la chique.

1^{ER} MAI 2009 : FETE DU TRAVAIL SUR FOND DE CHOMAGE...



Après avoir accepté le principe d'une manifestation départementale, la CGT a finalement préféré laisser le soin à chacune de ses UL d'organiser des défilés locaux. Peu de syndicats se sont d'ailleurs manifestés pour quelque formule que ce soit, FO signifiant même qu'ils ne souhaitaient pas s'associer au mouvement.

Pour sa part, la CFDT a maintenu son appel à se rassembler à

Cluses, lieu-symbole des résultats de la crise, de la politique des heures sup et de la chasse aux travailleurs sans papiers.

Un transport en car sera organisé : départ d'Annecy à 9h à l'angle boulevard du Fier / avenue des Iles, face à la Chambre d'agriculture.

Ceux qui le souhaitent pourront également rester sur place pour un pique-nique au Parc des Esserts.

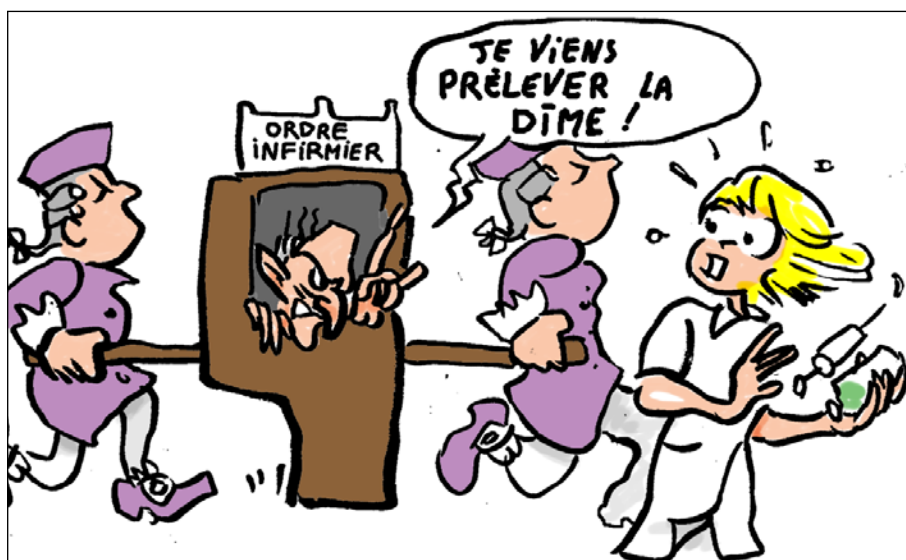
**Reservez sans tarder
votre place pour le
car auprès de l'Union
départementale CFDT,
tel 04 50 67 91 70
ou par mail à
ud@cfdt74.fr.**

Une participation de 5€ sera demandée à chacun pour le trajet aller-retour. Retour sur Annecy vers 13h pour ceux qui ne mangent pas sur place.

LA CFDT DIT NON À UN ORDRE INFIRMIER ! NON AU RACKET DE LA COTISATION !

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFTC, UNSA et SUD, réunies le jeudi 9 avril 2009, tiennent dans un premier temps à réaffirmer leur opposition à la mise en place de structures ordinales, et demandent leur abrogation.

Elles tiennent également à réagir par rapport à la provocation scandaleuse prise par le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers fixant le



➔montant de la cotisation annuelle pour chaque professionnel à 75 € !

C'est un véritable camouflet infligé aux infirmier(e)s : ils subissent déjà une érosion de leur pouvoir d'achat, une détérioration de leurs conditions de travail, et on voudrait en plus leur imposer UNE TAXE POUR TRAVAILLER.

PETITION

NON à la cotisation

à l'ordre professionnel !

Nous, infirmiers exerçant dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de statut public ou privé, sommes opposés à l'obligation qui nous est faite de devoir payer une cotisation autorisant

l'exercice professionnel.

Cette pétition sera envoyé aux députés, sénateurs et des groupes politiques de l'assemblée national

MERCI DE LA SIGNER MASSIVEMENT...

A remplir en ligne sur le site :

www.sante-sociaux.fr/cfdt74/

FAUX DÉPART

Depuis le 1er avril, Jean-Pierre Toubhans joue l'acte III de sa vie : la retraite.

À 65 ans, et après 26 ans de bons et loyaux services pour l'organisation, le voilà libéré de tout engagement. Mais ce n'est semble-t-il qu'un faux départ, car Jean-Pierre continuera, à sa demande, de militer et renseigner adhérents et équipes syndicales sur le droit du travail. Il terminera son mandat de trésorier lors de la prochaine Assemblée générale, en juin.

Encore une fois, la CFDT remercie l'homme, le militant,



pour tout ce qu'il a apporté de compétences et de tolérance, et se félicite d'avoir su

accueillir un adhérent « atypique » et bien loin du sérail habituel.



Merci à tous

Pour mon (faux) départ en (fausse) retraite, j'ai reçu de mes amis de la CFDT un déluge d'éloges qui me comblent de désarroi. Ils y ont ajouté une collecte sonnante et trébuchante dont le montant approche, pour son bénéficiaire, les sommets de l'indécence. Près de deux mille Euros !

N'en jetez plus, le cœur est plein ! La poche aussi.

Jadis, dans la fougue d'une jeunesse à peine déclinante, j'étais entré à la CFDT pour le plaisir de se croire utile et le bonheur de cultiver l'amitié. Vingt six ans plus tard, je continue. Pour les mêmes raisons.

Merci pour votre excès de cadeaux, qui ne me calmeront pas.

POLITIQUE DES QUOTAS, UNE TRISTE RÉALITÉ !

Cinq travailleurs sans papiers de la Vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, ont été interpellés le 1er avril 2009, sur leur lieu de travail, par les services de la Police aux Frontières. Remis en liberté après une journée de garde à vue et d'enquête administrative, ces personnes, originaires du Sénégal et de Mauritanie, se sont vues notifier un refus de délivrance de titre de séjour et une obligation de quitter le territoire français dans un délai d'un mois.

Avec le comité de soutien qui s'est constitué, la CFDT Cluses a organisé un rassemblement devant la Préfecture le 21 avril, à la veille de notre rencontre avec le Secrétaire général pour aborder le dossier.

Compte tenu de leur ancienneté de séjour en France et dans leur poste de travail, la CFDT demande une régularisation de leur situation au titre de travailleurs étrangers.

Ils sont expulsables à compter du 30 avril, mais l'autorité préfectorale s'est engagée à ne pas « aller les chercher ». Elle doit par ailleurs confirmer par courrier à la CFDT que ces travailleurs doivent introduire un recours gracieux afin de permettre le lancement d'une procédure de vérification de véracité de leur contrat de travail.

Ces travailleurs seront présents pour le défilé du premier mai à Cluses : une raison supplémentaire de venir nombreux pour leur témoigner notre entier soutien.



Rassemblement du 21 avril devant la Préfecture



UNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE MALMENÉE PAR LA POLICE : LA CFDT DÉPOSE PLAINTE...

Munie d'une information selon laquelle une conductrice était sous l'emprise d'alcool et de drogue au volant d'un car de la SIBRA, c'est sans ménagement que la B.A.C. (brigade de police anti-criminelle) est intervenue dans le cadre du travail de cette salariée.

En arrivant à l'arrêt de bus de la gare d'Annecy, la conductrice a vu les forces de l'ordre faire irruption dans le véhicule. Il y avait à bord des passagers, ce qui n'a pas empêché les policiers d'intervenir rudement.

C'est seulement après trois contrôles d'alcootest - tous négatifs - et une investigation en règle, également sans résultat, que les policiers ont relâché l'intéressée, lui demandant de ne



pas donner de suite.

La CFDT considère les méthodes employées comme inadmissibles au regard des informations en possession de la police, et qui de surcroît se sont avérées complètement fausses.

La CFDT regrette, d'une part, le manque de discernement et de tact des fonctionnaires, dont l'attitude a gravement

perturbé la salariée, et d'autre part qu'un total crédit ait été accordé, sans plus de précaution, à une simple dénonciation. Aussi, considérant qu'il y a là une atteinte aux droits des personnes et à la présomption d'innocence, et la police refusant par ailleurs de donner le nom du diffamateur, la CFDT a décidé d'engager des poursuites judiciaires afin d'obtenir réparation pour sa déléguée syndicale.

FLASH 74 - Rédacteur en chef : Didier MANSOT. Union Départementale CFDT - 29, rue de la crête, BP 37 - 74962 CRAN-GEVRIER cedex. Tel : 04 50 67 91 70 / Fax : 04 50 08 13 85 Courriel : ud@cfdt74.fr

Si j'étais banquier
j'inventerais des assurances qui s'occupent de tout

Habitation • Auto • Santé • Prévoyance

Contrats gérés par les Assurances du Crédit Mutuel, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

N° Indigo 0 825 01 02 02



VISITE D'UN EXPERT...



Marcel GRIGNARD étant retenu à Paris pour cause de mise en place du FISO (Fonds d'Investissement Social), c'est finalement Thierry DEDIEU, Secrétaire confédéral, qui est intervenu à la soirée sur l'Europe sociale, organisée par Europe écologie dans le cadre des élections européennes. L'UD CFDT a profité de la présence de cet expert, ainsi que de celle de Christian JUYAUX, Secrétaire régional adjoint de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT, pour tenir une conférence de presse sur l'emploi et la situation économique en France.



Présentation de Thierry DEDIEU

Il débute dans la vie active en 1979 avec un BEP d'employé de restaurant, d'abord en Grande-Bretagne (1,5 an), puis poursuit sa carrière à l'hôtel Plaza Athénée jusqu'en 1996, date à laquelle il devient secrétaire national de la Fédération des services, en charge du dossier relations « internationales et politique de l'emploi/formation ». Il est élu des comités exécutifs des Fédérations syndicales internationales et européennes auxquelles la Fédération est affiliée.

En 2001, il rejoint la Confédération et devient secrétaire confédéral en charge des questions européennes d'une part, et de la politique pour les entreprises multinationales d'autre part.

Actuellement élu au comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats, et membre du Comité du dialogue social européen, il suit les travaux de la Commission des Nations unies sur les changements climatiques (Bali 2007, Poznan 2008), et participe à la Commission des Nations Unies pour le Développement durable. En qualité d'expert syndical, et au titre de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), il participe en tant qu'expert à la construction d'une norme ISO de la Responsabilité sociétale (ISO 26000).

Un parcours de militant international, qui s'est construit en tout premier lieu sur une activité militante dans l'entreprise en 1983, puis de Secrétaire général du syndicat des Services de Paris et région Ile de France.

CEFAR-COMPLEX OU EXEMPLE D'UNE PME DESEMPARÉE

Au départ une PME européenne, leader mondial de l'électrostimulation pour la rééducation et la préparation des sportifs, 120 personnes environ dont une quarantaine basée à Annecy-le-Vieux, un climat social tranquille et une entreprise dont on dit que l'ambiance et les conditions de travail sont plutôt bonnes.



→
L'histoire commence en 1986 pour le siège suisse, et en 1990 pour la France. Presque 20 ans plus tard, de rachats en fusions et d'acquisitions en absorptions, cette PME se retrouve noyée dans le pool d'entreprises d'un groupe américain de 4700 employés (DJO) majoritairement financée par un fond d'investissement (Blackstone). Des secteurs d'activités trop différents, 3 filiales du même groupe sur territoire français, des exigences de rentabilité à court terme complètement improbables (25%) dans le monde du sport... La direction américaine décide de « rationaliser l'organisation sur le territoire français », utilisant le contexte économique comme pré-

texte alors même que les résultats sont positifs et en progression constants depuis 3 ans.

Début janvier le cauchemar commence : fermeture de site, 26 suppressions de postes sur 34 (seule la force de vente reste) et le rouleau compresseur de la procédure de consultation avance. Petite structure, moins de 50 salariés, des instances représentatives réduites à leur plus simple expression (2

délégués du personnel) mais qui, épaulés par la CFDT des services, parviennent à faire évoluer le débat. Après plusieurs réunions, quelques communiqués de presse bien trempés et à peine ½ journée de grève (suivie à 75 %) sur la commune de Bernard Accoyer, les salariés et la CFDT des services obtiennent la mise en place d'une Allocation Temporaire Dégressive, qui leur était jusque là refusée, et des niveaux d'indemnités complémentaires moyens de 12-13 mois. Les premiers départs interviendront fin avril 2009, l'entreprise fermera définitivement ses portes le 30 juin 2009.



*Laure Glinel et
Ludovic Bedard
délégués du personnel.*



ADREA
mutuelle
PAYS DE SAVOIE

Santé

Prévoyance

Épargne

Retraite



**Des salariés bien protégés,
une entreprise valorisée !**

**Quel que soit votre
secteur d'activités,
découvrez nos solutions
entreprises !**

● Tél. 04 79 70 78 18

● entreprises.dvp@adrea-paysdesavoie.fr

www.adrea-paysdesavoie.fr



